

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 novembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'octobre 2018
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2018
 - 6.3 Dépôt des États des revenus et dépenses au 30 septembre 2018

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Dépôt des États des revenus et dépenses comparatives prévisionnelles au 31 décembre 2018
- 6.5 Renouvellement du contrat d'Advanced Utility Systems pour l'entretien annuel du logiciel d'Hydro-Coaticook pour un montant de 25 555,46 \$ plus les taxes applicables
- 6.6 Renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2019 pour un montant de 39 290 \$ plus les taxes applicables
- 6.7 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2019 et autorisation de signature
- 6.8 Affectation de la somme de 8 368,75 \$ au programme de la TECQ 2014-2019 pour effectuer une inspection télévisée afin de connaître l'état de conduites en vue de prochaines réfections

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'octobre 2018
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 51, rue Verret
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 1207, chemin Riendeau
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour le commerce situé au 545, rue Main Ouest

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

- 9.1 Participation au Mérite sportif de l'Estrie - commandite de 300 \$

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant de -0,0050 \$ par litre plus les taxes applicables
- 11.2 Réquisition numéro 2018-34 au montant de 19 694,89 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication et l'installation de pièces aux divers postes de pompage et aux usines d'épuration pour assurer la sécurité des employés et entrepreneurs

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Nomination du conseiller, monsieur Denis Hébert, à titre de maire suppléant à compter du 1er décembre prochain pour les quatre prochains mois
- 14.2 Renouvellement de notre adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019
- 14.3 Délégation du maire monsieur Simon Madore, des conseillères mesdames Guylaine Blouin et Sylviane Ferland, du conseiller monsieur Gaétan Labelle ainsi que du directeur général monsieur François Fréchette au congrès de l'UMQ qui se tiendra du 9 au 11 mai 2019 à Québec
- 14.4 Autorisation au Centre d'action bénévole de tenir la Grande guignolée des Médias 2018 le jeudi 6 décembre prochain
- 14.5 Achat du lot 6 188 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 14.6 Achat du lot 3 485 798 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 12-5 RM460-1 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant les règlements antérieurs
- 15.2 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-62 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone à vocation commerciale numéro C-501-3»
- 15.3 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-63 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone RC-613»
- 15.4 Avis de motion du règlement 2-5-11 (2018) fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2-5-10 (2016) et demande de dispense de lecture

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Paiement à la compagnie Construction Longer inc. du décompte progressif numéro 7 au montant de 321 411,43 \$ plus les taxes applicables, pour le poste de distribution 120 kV

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16.2 Paiement à la compagnie Construction Longer inc. du décompte progressif numéro 8 au montant de 139 442,69 \$ plus les taxes applicables, pour le poste de distribution 120 kV
- 16.3 Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ au Musée Beaulne pour la célébration du 50e anniversaire du Centre récréatif Gérard-Couillard
- 16.4 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ au Comité des loisirs de Stanhope
- 16.5 Appui au projet du parc Découverte Nature de Baldwin dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Coaticook établi dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook - 50 000 \$

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-11-34720

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-11-34720

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34721

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

RÉSOLUTION 18-11-34721

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 octobre 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 22 octobre 2018 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 octobre 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 22 octobre 2018 tel que

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

Donald Vaillancourt : se plaint de la présence d'animaux sauvages, Monsieur demande que des pressions politiques soient effectuées auprès de la faune, réponse est fait par le monsieur le maire et monsieur Denis Hébert.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Travaux effectués à la traverse de piéton, face à la bibliothèque;
Cérémonie Jour du souvenir;
Journée de la poutine : Organismes communautaire au Pavillon des arts
Rencontre nouvelle responsable du CIUSS
Signature convention collective des employés cols blancs et cols bleus

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

18-11-34722

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2018

RÉSOLUTION 18-11-34722

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'octobre 2018 au montant total de 3 125 878,95 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'octobre 2018 comme suit :

- Fonds administration : 1 852 202,49 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 1 273 676,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2018

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2018.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le trésorier fait état du dépôt des revenus et dépenses au 30 septembre 2018

**6.4 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES
COMPARATIVES PRÉVISIONNELLES AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Le trésorier fait état du dépôt des états des revenus et dépenses comparatives prévisionnelles au 31 décembre 2018.

18-11-34723

**6.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'AVANCED UTILITY
SYSTEMS POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU LOGICIEL
D'HYDRO-COATICOOK POUR UN MONTANT DE 25 555,46 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES**

RÉSOLUTION 18-11-34723

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir le logiciel d'Hydro-Coaticook, un contrat d'entretien est requis;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Advanced Utility Systems pour un montant total de 25 555,46 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Advanced Utility Systems pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2019 au montant de 25 555,46 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-190-04-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34724

**6.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PG SOLUTIONS POUR
L'ENTRETIEN DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2019
POUR UN MONTANT DE 39 290 \$ PLUS LES TAXES
APPLICABLES**

RÉSOLUTION 18-11-34724

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels de gestion de données centrale, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte JMap et de l'urbanisme, un contrat d'entretien est requis;

CONSIDÉRANT que les logiciels de la Cour municipale, de l'approvisionnement, de la comptabilité, des paies ainsi que la taxation doivent avoir un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de PG Solutions pour un montant total de 39 290 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'entretien des logiciels de gestion de données centrales, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte J-Map et de l'urbanisme ainsi que la Cour municipale, l'approvisionnement, la comptabilité, les paies et la taxation pour l'année 2019 au montant de 39 290 \$ plus les taxes applicables et d'affecter les dépenses aux postes budgétaires suivants :

- Administration : 22 410 \$: 50% dans 02-190-00-414 et 50% dans 02-819-00-414
- Cour municipale : 2 565 \$: 02-120-00-414
- Administration : 2 685 \$: 02-190-00-414
- Urbanisme : 11 630 \$: 02-610-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34725

6.7 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR L'ANNÉE 2019 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-11-34725

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières sera échue au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT que la Ressourcerie a soumis à la Ville de Coaticook une offre de renouvellement le 10 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook reconnaît l'importance de la Ressourcerie en opération;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De renouveler l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2019 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente;
- D'exiger de la Ressourcerie des Frontières de soumettre aux parties à l'entente les termes et conditions de l'entente pour l'année 2020 au plus tard le 31 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34726

6.8 AFFECTATION DE LA SOMME DE 8 368,75 \$ AU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2019 POUR EFFECTUER UNE INSPECTION TÉLÉVISÉE AFIN DE CONNAÎTRE L'ÉTAT DE CONDUITES EN VUE DE PROCHAINES RÉFECTIONS

RÉSOLUTION 18-11-34726

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit inspecter l'état des conduites en vue de prochaines réfections sur la rue de l'Union;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont effectués dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2019;

CONSIDÉRANT que le coût de la dépense est de 8 368,75 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'affecter la somme de 8 368,75 \$ au programme de la TECQ 2014-2019 pour effectuer une inspection télévisée afin de connaître l'état des conduites en vue de prochaines réfections sur la rue de l'Union.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'octobre 2018, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

18-11-34727

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 51, RUE VERRET

RÉSOLUTION 18-11-34727

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 51, rue Verret et désignée comme étant le lot numéro 3 311 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul de 2,28 mètres entre la maison et le garage et de régulariser une marge latérale minimale à 1,79 et 1,74 mètre;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 51, rue Verret et désignée comme étant le lot numéro 3 311 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul de 2,28 mètres entre la maison et le garage et de régulariser une marge latérale minimale à 1,79 et 1,74 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34728

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1207, CHEMIN RIENDEAU

RÉSOLUTION 18-11-34728

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 1207, chemin Riendeau et désignée comme étant le lot numéro 2 935 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul avant minimal à 14,82 et 14,41 mètres suite à l'agrandissement de la résidence;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 1207, chemin Riendeau et désigné comme étant le lot numéro 2 935 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul avant minimal à 14,82 et 14,41 mètres suite à l'agrandissement de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34729

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 545, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 18-11-34729

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour le commerce situé au 545, rue Main Ouest et désigné comme étant le lot numéro 3 309 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une enseigne de type pylône d'une superficie de 10 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour le commerce situé au 545, rue Main Ouest et désigné comme étant le lot numéro

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

3 309 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la superficie totale de l'enseigne projetée, c'est-à-dire en incluant le pylône, jusqu'à un maximum de 10m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

18-11-34730

9.1 PARTICIPATION AU MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE -
COMMANDITE DE 300 \$

RÉSOLUTION 18-11-34730

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Coaticook de participer au Gala Mérite sportif de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la Ville de Coaticook participe au gala Mérite Sportif Estrie à titre de partenaire supporteur pour un montant de 300 \$ et bénéficie des avantages décrits à la demande annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

18-11-34731

11.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN DIESEL COLORÉ D'HIVER POUR MACHINERIE STATIONNAIRE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE PIERRE CHOUINARD ET FILS AU MONTANT DE -0,0050 \$ PAR LITRE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-11-34731

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 18 octobre 2018 à 10 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit :

Soumissionnaire	Coût du transport par litre taxes en sus
Pierre Chouinard et fils	-0,0050 \$
Filgo Énergie div. Chauffage P. Gosselin inc.	-0,0025 \$
Corporation de pétroles Parkland	0,0050 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant total de -0,0050 \$ le litre plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant -0,0050 \$ le litre plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-820-00-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34732

11.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-34 AU MONTANT DE 19 694,89 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DE PIÈCES AUX DIVERS POSTES DE POMPAGE ET AUX USINES D'ÉPURATION POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS ET ENTREPRENEURS

RÉSOLUTION 18-11-34732

CONSIDÉRANT que la Ville désire assurer la sécurité des employés et entrepreneurs à ses divers postes de pompage et usines d'épurations;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour la fabrication et l'installation de pièces afin de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie CWA au montant de 19 694,89 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie CWA;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-34 pour assurer la sécurité des employés et entrepreneurs à ses divers postes de pompage et usines d'épurations auprès de la compagnie CWA au montant de 19 694,89 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 18-11-34733** 14.1 NOMINATION DU CONSEILLER, MONSIEUR DENIS HÉBERT, À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

RÉSOLUTION 18-11-34733

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de désigner le conseiller, monsieur Denis Hébert, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1^{er} décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-11-34734** 14.2 RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION AUPRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLUTION 18-11-34734

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec, organisme représentant le plus important regroupement de municipalités au Québec, défend divers dossiers auprès du gouvernement au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec permet également aux municipalités membres d'économiser par le biais de regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de l'Union des Municipalités du Québec reçoivent de l'information utile et judicieuse et bénéficient d'opportunités de formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de renouveler l'adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec au montant de 12 201,24 \$ taxes incluses, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-11-34735** 14.3 DÉLÉGATION DU MAIRE MONSIEUR SIMON MADORE, DES CONSEILLÈRES MESDAMES GUYLAINE BLOUIN ET SYLVIANE FERLAND, DU CONSEILLER MONSIEUR GAÉTAN LABELLE AINSI QUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL MONSIEUR FRANÇOIS FRÉCHETTE AU CONGRÈS DE L'UMQ QUI SE TIENDRA DU 9 AU 11 MAI 2019 À QUÉBEC

RÉSOLUTION 18-11-34735

CONSIDÉRANT que lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui ont lieu une fois par année, le maire, des conseillers et le directeur général participent aux ateliers, cliniques et conférences

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

traitant de sujets pertinents ainsi que des derniers changements dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville que le maire, les conseillers et le directeur général participent aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de déléguer le maire monsieur Simon Madore, les conseillères mesdames Guylaine Blouin et Sylviane Ferland, le conseiller monsieur Gaétan Labelle ainsi que le directeur général monsieur François Fréchette aux Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu du 9 au 11 mai 2019 à Québec et de leur rembourser les dépenses réellement encourues sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34736

14.4 AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE TENIR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2018 LE JEUDI 6 DÉCEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 18-11-34736

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole et ses partenaires ont demandé à la Ville l'autorisation de tenir dans certaines rues une activité de sollicitation intitulée La Grande Guignolée des Médias 2018 afin de venir en aide aux plus démunis;

CONSIDÉRANT que cette grande guignolée se déroulera de 6 h 30 à 17 h 30 le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important de supporter des organismes comme le Centre d'action bénévole dans la réalisation de ce genre d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le Centre d'action bénévole et ses partenaires, à tenir l'activité La Grande Guignolée des Médias de 6 h 30 à 17 h 30 le 6 décembre prochain dans certaines rues de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34737

14.5 ACHAT DU LOT 6 188 552 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-11-34737

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite ajouter un trottoir sur la rue Baldwin afin de sécuriser la circulation piétonnière;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville doit acquérir une parcelle de terrain appartenant à 119587 Canada inc.;

CONSIDÉRANT que le montant de la transaction est de 7 850,49 \$ et que les frais de la transaction seront à la charge de la ville;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- D'acheter le lot 6 188 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, appartenant à 119587 Canada inc. pour la somme de 7 850,49 \$;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite résolution à Me Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34738

14.6 ACHAT DU LOT 3 485 798 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-11-34738

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit acheter une portion de terrain pour régulariser une certaine situation;

CONSIDÉRANT que ce terrain est une partie de rue appartenant à monsieur Claude Morin;

CONSIDÉRANT que le prix de la transaction sera de 1 \$ et que les frais de la transaction seront à la charge de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- D'acheter le lot 3 485 798 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour la somme de 1 \$;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite résolution à Me Janik Branchaud, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

18-11-34739

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460-1 (2018) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION 18-11-34739

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM460-1 (2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM460-1 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant les règlements antérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34740

15.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-62 (2018) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE À VOCATION COMMERCIALE NUMÉRO C-501-3»

RÉSOLUTION 18-11-34740

CONSIDÉRANT que ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que les caractéristiques particulières et le potentiel de développement commercial de l'emplacement situé en bordure de la rue Main, du côté est de la rivière Coaticook;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'apporter certaines modifications au règlement de zonage dans le but de maximiser le rôle commercial de cet emplacement près du centre-ville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 novembre 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-62 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone à vocation commerciale numéro C-501-3» ; ET

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34741

15.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-63 (2018) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE RC-613»

RÉSOLUTION 18-11-34741

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la municipalité afin de permettre, dans le cadre du projet de transformation de l'ancienne usine Belding-Corticelli, l'usage «Résidence de tourisme»;

CONSIDÉRANT que la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 novembre 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-63 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone RC-613», ET

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2-5-11 (2018) FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2-5-10 (2016) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-5-11 (2018)

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Avis de motion est donné par la conseillère Sylviane Ferland, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2-5-11 (2018) fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 2-5-10 (2016).

Celui-ci a pour objet d'abroger et remplace le règlement 2-5-10 (2016), vise à fixer le traitement des élus municipaux.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2-5-11 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

18-11-34742

16.1 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION LONGER INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 AU MONTANT DE 321 411,43 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE POSTE DE DISTRIBUTION 120 KV

RÉSOLUTION 18-11-34742

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 7 par la compagnie Construction Longer inc. pour le poste de distribution 120 kV exécutés jusqu'au 25 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 321 411,43 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie Construction Longer inc. pour le poste de distribution 120 kV et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34743

16.2 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION LONGER INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 8 AU MONTANT DE 139 442,69 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE POSTE DE DISTRIBUTION 120 KV

RÉSOLUTION 18-11-34743

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 8 par la compagnie Construction Longer inc. pour le poste de distribution 120 kV exécutés jusqu'au 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 8 au montant de 139 442,69 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie Construction Longer inc. pour le poste de distribution 120 kV et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34744

16.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 500 \$ AU MUSÉE BEAULNE POUR LA CÉLÉBRATION DU 50E ANNIVERSAIRE DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD

RÉSOLUTION 18-11-34744

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Musée Beaulne a présenté une demande d'aide financière afin de célébrer le 50e anniversaire du Centre récréatif Gérard-Couillard;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 500 \$ au Musée Beaulne pour la célébration du 50e anniversaire du Centre récréatif Gérard-Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34745

16.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ AU COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE

RÉSOLUTION 18-11-34745

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Stanhope a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Comité des loisirs de Stanhope.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-34746

16.5 APPUI AU PROJET DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE LA MRC DE COATICOOK ÉTABLI DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK – 50 000 \$

RÉSOLUTION 18-11-34746

CONSIDÉRANT que le parc Découverte Nature de Baldwin a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour leur nouveau projet au parc ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) vient regrouper, dans une seule enveloppe, quatre fonds qui étaient auparavant gérés par la MRC et son CLD, en plus d'une partie du Fonds de développement régional anciennement géré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE);

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC de Coaticook a élaboré la présente politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement de la MRC de Coaticook a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse de la Ville, qui a pour mission de procéder à la recommandation auprès de la MRC de Coaticook, appuie pour le projet et accorde un montant de 50 000 \$ au nouveau projet du parc;

CONSIDÉRANT que le projet est bénéfique à tous les citoyens de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que la Ville de Coaticook appuie le nouveau projet du parc Découverte Nature de Baldwin et consacre la somme de 50 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Coaticook établi dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-11-34747

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-11-34747

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière